Konkurse Faillites Fallimenti

No 132 Mittwoch, 11.07.2007 125. Jahrgang

- Débitrice: ADM DECORS SARL, rue Adrien-Lachenal 1, 1207 Genève
- 2. Remarques: Entreprise du bâtiment.
 Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

 - 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
 - A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour
 - contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF); dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
 - Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
 - Pour tout renseignement: F. Lindemann/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07
 - Office des faillites 1227 Carouge

(04016686)